



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 6 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 12 – Aménagement de la déviation de Fougères-Beaucé

Nouvelle réunion du comité de suivi des études

Richard-Daniel Boisson, Sous-Préfet de Fougères-Vitré, a réuni le 6 juillet 2017 pour la sixième fois, à Fougères, le comité de suivi des études de la déviation de Fougères-Beaucé menées par les services de l'État, afin de faire état du bilan qu'a tiré le maître d'ouvrage de la concertation publique qui s'est tenue sur le projet du 30 janvier au 3 mars 2017. Ce comité réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et associe les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et d'industrie, l'association AFDD Alençon Fougères Dol Demain et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

Bilan de la concertation publique

La concertation publique sur le projet a eu lieu comme prévu en février 2017. Très riche, elle a suscité de nombreuses expressions, mis en avant beaucoup de questionnements pertinents, et fait apparaître des positions très différenciées sur le choix de tracé à privilégier parmi les 4 variantes proposées. De multiples thématiques ont été évoquées : enjeux agricoles, développement du territoire, respect de l'environnement, sécurité routière, cadre de vie...

Au vu des avis exprimés pendant la concertation et en s'appuyant sur ses études, l'Etat fait le choix de poursuivre les études sur une variante « Sud long ». Afin de prendre en compte une demande qui a été abondamment relayée, il sera recherché un tracé permettant un raccordement au niveau du lieu-dit la Cimette sur La Chapelle Janson.

Les arguments décisifs en faveur de cette variante sont les suivants :

- réponse durable à la problématique de la sécurité routière pour la traversée de Beaucé et de Fleurigné
- variante qui permet le mieux de remplir l'objectif d'amélioration du cadre de vie dans Beaucé, en captant le trafic subi actuellement dans le centre-bourg de Beaucé
- variante qui permet de contribuer au développement économique du territoire fougérais tout en répondant aux besoins de déplacements des habitants et de desserte de la zone d'activités de l'Aumaillerie ;
- variante qui a la meilleure rentabilité socio-économique.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Marie Vergos – 02 99 33 42 11

Cependant, l'État, maître d'ouvrage, est pleinement conscient que la variante retenue ne fait pas l'unanimité et suscite des inquiétudes parmi les habitants concernés par le tracé. Il sera donc particulièrement vigilant dans la poursuite des études sur les points suivants :

- une analyse fine des rétablissements à prévoir pour les voiries coupées par le projet, pour répondre au mieux aux besoins de déplacements des riverains et des exploitants agricoles ;
- un examen précis des conditions de circulation sur les routes connexes pour dimensionner les giratoires existants et à créer ainsi que des aménagements à réaliser sur la route de Vitré et sur la route de la Gare de façon à éviter toute congestion ;
- la question du raccordement de la déviation au niveau de la Cimette à l'Est ;
- la poursuite des études et de la concertation pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux agricoles du territoire.

Poursuite des études en vue de la déclaration d'utilité publique (DUP)

La première phase des études de la déviation s'achève par la publication du bilan de la concertation et de ses annexes sur le site internet de la DREAL Bretagne.

Une nouvelle phase s'ouvre à présent avec la constitution de l'étude d'impact pour conduire à l'enquête d'utilité publique. Elle passe par un approfondissement de la conception technique du tracé retenu à l'issue de la concertation, et l'étude de ses impacts et de toutes les mesures d'insertion qu'ils impliquent.

Le calendrier prévisionnel du projet est maintenu et doit permettre d'aboutir à un arrêté de déclaration d'utilité publique au troisième trimestre 2019. D'ici là, la concertation se poursuivra : réunions du comité de suivi, réunion publique, maintien de l'adresse mél du projet, diffusion de lettres d'information régulières, sans oublier le moment fort de l'enquête publique préalable à la DUP.

Un projet à forts enjeux pour la Bretagne et l'Ille-et-Vilaine

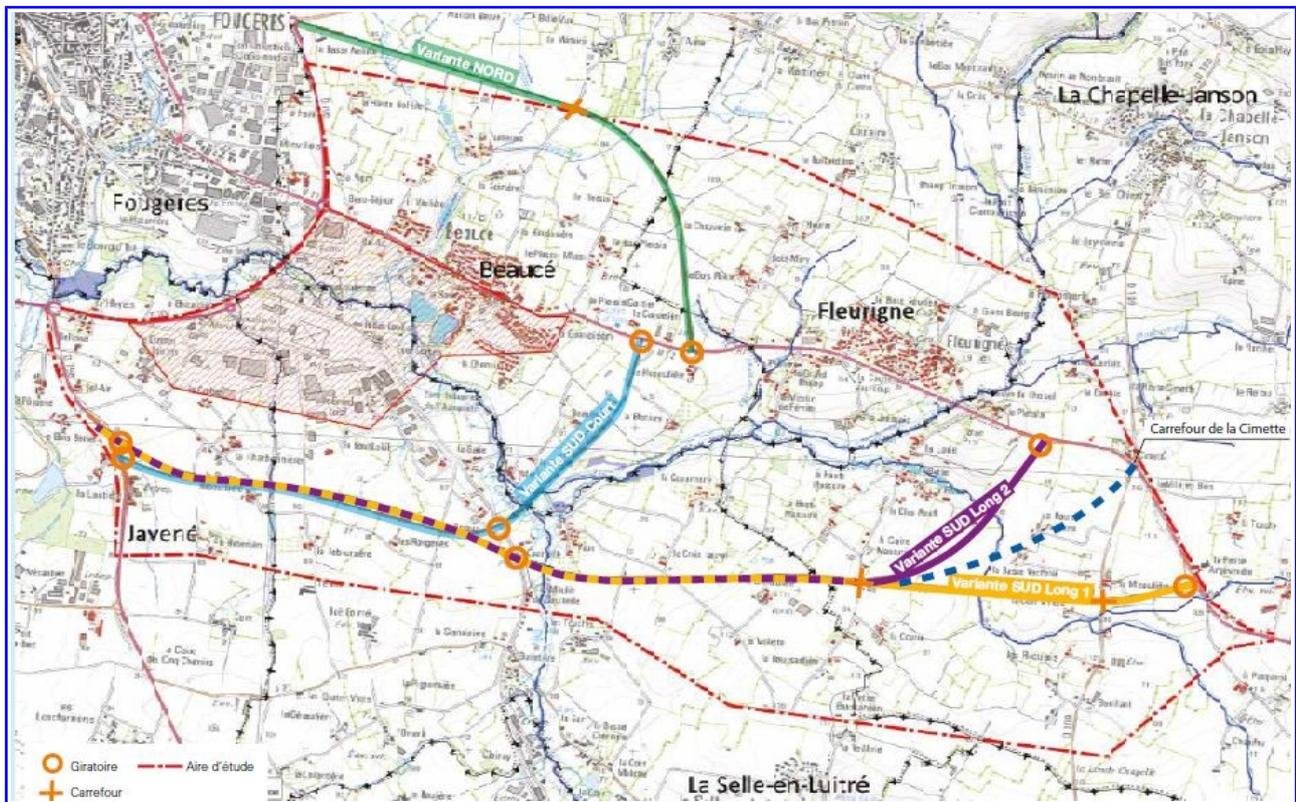
L'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères présente des enjeux importants en matière de desserte du territoire, de sécurité et de résorption des nuisances. Les études d'opportunité menées entre 2010 et 2013 sur la réponse à apporter à l'échelle de cet itinéraire de 110 km ont conduit l'Etat à retenir un scénario prévoyant la réalisation d'un ensemble d'aménagements dont plusieurs déviations d'agglomération, celle de Beaucé en Ille-et-Vilaine étant considérée comme prioritaire.

Ce projet de déviation de Beaucé a ainsi été inscrit dans le Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 pour la région Bretagne, signé le 11 mai 2015, pour un montant de 1 M€ qui permettra de conduire les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Marie Vergos – 02 99 33 42 11

ANNEXE- le périmètre du projet



Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Marie Vergos – 02 99 33 42 11